

# COMMUNE DE BOUST

Envoyé en préfecture le 16/09/2024

Reçu en préfecture le 16/09/2024

Publié le

ID : 057-215701046-20240913-130924\_107-DE

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 13 septembre 2024  
N° 107

DEPARTEMENT  
**MOSELLE**

ARRONDISSEMENT  
**THONVILLE EST**

CANTON  
**CATTENOM**

MEMBRES DU CONSEIL  
MUNICIPAL

**ELUS : 15**

**EN FONCTION : 15**

**PRESENTS : 15**

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE, ,  
P. KRIEG, M. GROSSE, M. DEROLEZ, C.  
RUSSO, F. POIREL, M. HUBERT, C.  
LAUTERFING, R. KOBBS, H. SUK, C.  
CANCELLI, F. TALARICO, C. MUNSCH, J.  
DISTEL

Absents excusés :

Absents avec procuration :

Secrétaire : J. DISTEL

### Objet : Tarifs du bois d'affouage 2024-2025

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la destination des coupes de la forêt communale pour l'exercice 2024 / 2025

#### DESTINATION DES COUPES VENTE AUX PROFESSIONNELS

	Destination du Bois d'œuvre	Destination du Bois d'industrie (éventuellement regroupé avec le bois de feu)	Destination du Bois de feu
<u>Vente des produits façonnés</u>	Parcelle 16	Parcelle 16	
<u>Vente en bloc et sur pied ( 1 )</u>		Parcelle 2.b	
<u>Vente sur pied à la mesure</u>			
<u>Coupes reportées</u>			

(1) Les produits non façonnés seront vendus en bloc et sur pied.

\*\*\*\*\*

#### BOIS DE CHAUFFAGE AUX PARTICULIERS - AFFOUAGE (délivrance) ou CESSION (vente)

Uniquement pour la consommation personnelle des habitants, toute revente est interdite.

	Destination du Bois de feu
<u>Vente en cession de bois de chauffage à la mesure (2)</u>	Parcelle 11
<u>Délivrance de bois sur pied à la mesure par affouage communal (partage en nature) ( 3 )</u>	Parcelles 5.a
<u>Délivrance de bois façonnés par vente de coupes affouagères</u>	

**(3) Cas de la délivrance de produits sur pied destinés à être façonnés par les affouagistes (affouage communal avec partage en nature).**

La commune a déterminé le mode de partage par tête d'habitant ayant domicile réel et fixe dans la commune.

Le Conseil Municipal fixe :

- la taxe d'affouage à 12 € /MAP (ex ST)
- le délai d'exploitation des bois au : **18/04/2025**
- le délai d'enlèvement des bois au : **26/09/2025**

Conformément à l'article L 145-1 du Code Forestier, il désigne les trois bénéficiaires solvables (ex garants) responsable civilement de la bonne exécution de la coupe :

- Monsieur Jean-Claude HEIN
- Monsieur Philippe LAURENT
- Monsieur Stéphane MELLINGER

Le rôle de l'agent est alors la surveillance générale de l'exploitation relevant du régime forestier.

Remarque : dans ce cas, le calcul des frais de garderie prendra en compte la valeur estimative du bois d'affouage, valeur déterminée par l'ONF - art. 92 de la loi de finance de 1979 modifié par l'art. 95 de la loi de finances pour 1996 et décret 79-333 du 19/04/79 modifié par le décret n° 96-933 du 16 octobre 1996.

\*\*\*\*\*

L'aide de l'agent patrimonial est sollicitée pour :

- La matérialisation des lots. Rémunération forfaitaire de 2 € HT / MAP (ex ST).
- Le dénombrement et la réception des lots. Rémunération forfaitaire de 1,1 € HT / MAP (ex ST).

Ont voté pour : 15

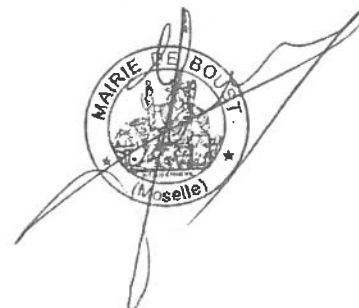
Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 0

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,  
BOUST, le 13 septembre 2024  
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**

DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 13 septembre 2024  
N° 108

DEPARTEMENT  
**MOSELLE**

ARRONDISSEMENT  
**THONVILLE EST**

CANTON  
**CATTENOM**

MEMBRES DU CONSEIL  
MUNICIPAL

**ELUS : 15**

**EN FONCTION : 15**

**PRESENTS : 15**

**Présidence** : G. KREMER, Maire

**Présents** : G. KREMER, J.-P. ALBANESE, ,  
P. KRIEG, M. GROSSE, M. DEROLEZ, C.  
RUSSO, F. POIREL, M. HUBERT, C.  
LAUTERFING, R. KOBS, H. SUK, C.  
CANCELLI, F. TALARICO, C. MUNSCH, J.  
DISTEL

**Absents excusés** :

**Absents avec procuration** :

**Secrétaire** : J. DISTEL

**Objet** : *Rénovation de l'éclairage public en led : modification des demandes de subvention*

Devant la hausse du prix de l'énergie, le Conseil Municipal de la commune de Boust a délibéré le 09 juin 2023 en faveur du passage en led de l'éclairage public et a autorisé Monsieur le Maire a réaliser des demandes de subvention.

Compte tenu de :

- la diminution du taux de subvention applicable dans le cadre du « Fonds vert »
- l'annulation de la demande de subvention auprès de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Le Conseil Municipal de Boust sollicite les aides suivantes :

Montant total des travaux :		<b>86 298,55 € HT</b>
Subvention CCCE :	40,5 % soit	35 000,00 € (plafond de l'aide)
Subvention Fonds Vert :	15,00 % soit	12 944,78 €
Fonds propres :	42,50 % soit	38 353,77 €
<b>TOTAL :</b>		<b>86 298,55 €</b>

Ont voté pour : 15

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 0

Tous les membres présents ont signé au registre



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**

DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 13 septembre 2024  
N° 109

DEPARTEMENT  
**MOSELLE**

ARRONDISSEMENT  
**THONVILLE EST**

CANTON  
**CATTENOM**

MEMBRES DU CONSEIL  
MUNICIPAL

**ELUS : 15**

**EN FONCTION : 15**

**PRESENTS : 15**

**Présidence** : G. KREMER, Maire

**Présents** : G. KREMER, J.-P. ALBANESE, ,  
P. KRIEG, M. GROSSE, M. DEROLEZ, C.  
RUSSO, F. POIREL, M. HUBERT, C.  
LAUTERFING, R. KOBBS, H. SUK, C.  
CANCELLI, F. TALARICO, C. MUNSCH, J.  
DISTEL

**Absents excusés** :

**Absents avec procuration** :

**Secrétaire** : J. DISTEL

**Objet** : *Rénovation de la maison située au 25 rue du Général de Gaulle :  
modification des demandes de subvention*

Dans le cadre de la rénovation de la maison située au 25 rue du Général de Gaulle, une demande de subvention a été déposée auprès du département et n'a pas pu aboutir.

Afin de prendre en compte cette modification, le Conseil Municipal sollicite la Communauté de Communes de Cattenom et environs afin de revoir l'aide attribuée dans le cadre du fonds de concours « Transition Energétique » comme suit :

Montant total des travaux subventionnables :		<b>60 171,88 € HT</b>
Subvention CCCE :	50 % soit	30 085,94 €
Fonds propres :	50 % soit	30 085,94 €
<b>TOTAL :</b>		<b>60 171,88 €</b>

Ont voté pour : 15

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 0

Tous les membres présents ont signé au registre



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**

DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 13 septembre 2024  
N° 110

DEPARTEMENT  
**MOSELLE**

ARRONDISSEMENT  
**THONVILLE EST**

CANTON  
**CATTENOM**

MEMBRES DU CONSEIL  
MUNICIPAL

**ELUS : 15**

**EN FONCTION : 15**

**PRESENTS : 15**

**Présidence** : G. KREMER, Maire

**Présents** : G. KREMER, J.-P. ALBANESE, ,  
P. KRIEG, M. GROSSE, M. DEROLEZ, C.  
RUSSO, F. POIREL, M. HUBERT, C.  
LAUTERFING, R. KOBS, H. SUK, C.  
CANCELLI, F. TALARICO, C. MUNSCH, J.  
DISTEL

**Absents excusés** :

**Absents avec procuration** :

**Secrétaire** : J. DISTEL

***Objet : Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée : travaux rue du Moulin et  
rue des Jardins – modification du montant des travaux***

Dans le cadre de la poursuite des travaux d'effacement des réseaux au sein de la commune, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux rue du Moulin et des Jardins,
- De confier la maîtrise d'ouvrage déléguée à la C.C.C.E.,
- De solliciter le fonds de concours spécifique ERA/VIC auprès de la C.C.C.E.,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la C.C.C.E.,
- De prévoir cette opération aux budgets primitifs 2025 et 2026

D'accepter le plan de financement de cette opération qui est le suivant :

	<b>Année 2025</b>	<b>Année 2026</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Montant des travaux</b>	150 000,00 Euros HT	102 278,00 Euros HT	252 278,00 Euros HT
<b>Subvention prévisionnelle de la CCCE</b>	60 000,00 Euros	40 911,20 Euros	95 666.70 Euros
<b>Autofinancement communal</b>	90 000 Euros	61 66, 80 Euros	143 499,97 Euros

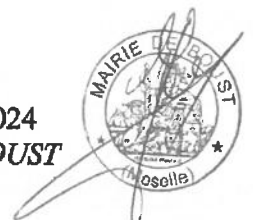
Ont voté pour : 15

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 0

Tous les membres présents ont signé au registre



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**

DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 13 septembre 2024  
N° 111

DEPARTEMENT  
**MOSELLE**

ARRONDISSEMENT  
**THONVILLE EST**

CANTON  
**CATTENOM**

MEMBRES DU CONSEIL  
MUNICIPAL

**ELUS : 15**

**EN FONCTION : 15**

**PRESENTS : 15**

**Présidence** : G. KREMER, Maire

**Présents** : G. KREMER, J.-P. ALBANESE, ,  
P. KRIEG, M. GROSSE, M. DEROLEZ, C.  
RUSSO, F. POIREL, M. HUBERT, C.  
LAUTERFING, R. KOBS, H. SUK, C.  
CANCELLI, F. TALARICO, C. MUNSCH, J.  
DISTEL

**Absents excusés** :

**Absents avec procuration** :

**Secrétaire** : J. DISTEL

**Objet** : *Convention pour une prestation d'assistance technique à maître d'ouvrage concernant le traitement de l'eau potable à la station de pompage*

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour une prestation d'assistance technique à maître d'ouvrage concernant le traitement de l'eau potable à la station de pompage avec Moselle Agence Technique, MATEC. Le coût forfaitaire de la prestation de MATEC est de 2 550,00 € HT, soit 3 060,00 € TTC.

Le Conseil Municipal charge également Monsieur le Maire de signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier et de procéder aux demandes de subvention.

Ont voté pour : 15

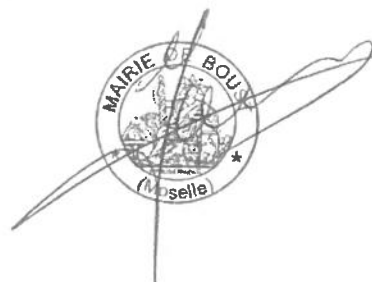
Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 0

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,  
BOUST, le 13 septembre 2024  
*Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST*



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**

DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 13 septembre 2024  
N° 112

DEPARTEMENT  
**MOSELLE**

ARRONDISSEMENT  
**THONVILLE EST**

CANTON  
**CATTENOM**

MEMBRES DU CONSEIL  
MUNICIPAL

**ELUS : 15**

**EN FONCTION : 15**

**PRESENTS : 15**

**Présidence** : G. KREMER, Maire

**Présents** : G. KREMER, J.-P. ALBANESE, ,  
P. KRIEG, M. GROSSE, M. DEROLEZ, C.  
RUSSO, F. POIREL, M. HUBERT, C.  
LAUTERFING, R. KOBS, H. SUK, C.  
CANCELLI, F. TALARICO, C. MUNSCH, J.  
DISTEL

**Absents excusés** :

**Absents avec procuration** :

**Secrétaire** : J. DISTEL

**Objet : Recette**

Le Conseil Municipal décide d'accepter le versement de EDF pour un montant de 1 582,73 € se rapportant au calcul de l'état réel des consommations de gaz au 25 rue du General de Gaulle et au 69 rue du General de Gaulle.

Ont voté pour : 15

Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 0

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,  
BOUST, le 13 septembre 2024  
*Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST*

